

ANNONCES LÉGALES

var-matin
Lundi 29 avril 2019 | 46

▽ AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIC

MÉTROPOLE TULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DECLARATION DE PROJET PORTANT
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE
TOULON RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET
DE CONFORTEMENT DU MONT FARON

Par arrêté du Président en date du 27 mai 2019, le président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique relative à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Toulon relative aux travaux de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron, pour une durée de TRENTÉ ET UN JOURS consécutifs (31), du mercredi 15 mai 2019 au vendredi 14 juin 2019 inclus. Cette enquête est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses suggestions relatives au projet de la Métropole.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête public seront déposés pendant 31 jours, du mercredi 15 mai 2019 au vendredi 14 juin 2019 inclus, aux lieux, jours et heures d'ouverture du public :

Le siège de l'enquête : Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, 107 boulevard Henry Fabre, 83 000 Toulon. Du lundi au vendredi : 8h30 à 12heures - 13h30 à 17heures.

En mairie de Toulon : Direction Ville Durable, 10ème étage de l'hôtel de Ville, Bd de la république. Du lundi au vendredi : 8h30 à 12heures - 13h30 à 17heures

En version numérique consultable sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1314/> ; sur le site internet de la Métropole : <https://metropoletpm.fr/tpm/appels-a-projet-enquetes-concertations-publiques/> ; sur un poste informatique au siège de l'enquête.

Permanence du commissaire enquêteur Monsieur Charly BASTAROLI, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, 107 boulevard Henry Fabre, 83 000 Toulon, les jours et heures suivants :

- Le jeudi 16 mai, de 9h à 12h
- Le mardi 21 mai, de 13h30 à 17h
- Le lundi 27 mai, de 9h à 12h
- Le mercredi 5 juin, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Le vendredi 14 juin, de 13h30 à 17h

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux lieux et horaires susmentionnés, en mairie de Toulon ainsi qu'au siège de l'enquête, la Métropole Toulon Provence Méditerranée ; par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur, Hôtel de la métropole, DGST - Service Travaux de Sécurisation ; 107 boulevard Henry Fabre, CS 30536, 83 041 Toulon cedex 9 ; par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : enquete-publique-1314@registre-dematerialise.fr ; oralement lors des permanences du commissaire-enquêteur et par voie informatique à travers le formulaire du registre dématérialisé de l'enquête publique, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1314>.

Elles devront toutefois parvenir au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête fixée le vendredi 14 juin 2019 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie de Toulon et sur le site internet.

Au terme de l'enquête, les décisions pouvant être adoptées sont l'approbation de l'Intérêt Général du projet et sur l'adoption de la déclaration de projet emportant approbation des nouvelles dispositions et mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de la ville Toulon, relative aux travaux de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron. Elle sera prise par l'autorité compétente, par délibération du Conseil Métropolitain.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 avril 2019, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la déclaration d'intérêt général pour des travaux de débroussaillage sur le territoire des communes de Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, Gassin, Grimaud, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer et Sainte-Maxime, présentée par la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Le projet porte sur des travaux de débroussaillage de 50 mètres supplémentaires au-delà des 50 mètres imposé par l'obligation légale de défrichement dans les zones dites "interfaces habitat - forêt" sur les communes précitées.

Un dossier d'enquête publique, sera déposé à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, siège de l'enquête, pendant 33 jours, du 20 mai 2019 au 21 juin 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h 30, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - 2 rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Un dossier communal et un registre d'enquête seront également déposés dans les communes de Cavalaire, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, Gassin, Grimaud, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer et Sainte-Maxime.

Madame Gisèle FERNANDEZ, Urbaniste (E.R.), désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	Mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer
Lundi 21 mai 2019	9 h - 12 h	
Mardi 28 mai 2019	14 h - 17 h	
Mercredi 5 juin 2019		9 h - 12 h
Jeudi 13 juin 2019	14 h - 17 h	
Vendredi 21 juin 2019	14 h - 17 h	

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Pôle Environnement (04.94.55.70.30), responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, en mairie de Cavalaire, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, Gassin, Grimaud, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer et Sainte-Maxime, en préfecture du Var (DDTM du Var, Service Aménagement Durable) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour déclarer ou refuser l'intérêt général des travaux est le préfet du Var, par voie d'arrêté.



AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION

N°2 DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 24 avril 2019, le Maire de la commune de Flayosc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 de Droit Commun du PLU. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale saisie sur le projet. La décision de l'autorité environnementale est jointe au dossier d'enquête.

Mr M. Richard STALENO, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Flayosc du jeudi 16 mai 2019 à 9h ; au lundi 17 juin 2019 à 17 heures.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal pourra approuver la modification n°2 du PLU, et pourra éventuellement la modifier pour tenir compte des observations des Personnes Publiques Associées, du public, et du résultat du Commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête public, comprenant le dossier de modification n°2 du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Flayosc pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17 heures.

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Flayosc.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet : www.flayosc.fr

Les observations, et propositions pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Richard STALENO, Commissaire Enquêteur, Mairie de Flayosc, 83780 FLAYOSC, par e-mail à l'adresse enquete-tpm-1308@registre-dematerialise.fr, ou sur le registre dématérialisé <http://www.registre-dematerialise.fr/1308>, du jeudi 16 mai 2019 à 9 heures, jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le lundi 17 juin 2019 à 17 heures.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie, les :

Jeudi 16 mai 2019 de 9 heures à 12 heures,

Lundi 27 mai 2019 de 14 heures à 17 heures,

Vendredi 7 juin 2019 de 9 heures à 12 heures,

Lundi 17 juin 2019 de 14 heures à 17 heures,

Lundi 17 juin 2019 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur les sites internet suivants : www.flayosc.fr et www.registre-dematerialise.fr/1308, et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Flayosc, par courrier : Mairie de Flayosc, Avenue Angelin Germain, 83780 Flayosc.

Par téléphone : 04 94 70 40 03

Par demande écrite à la Mairie, le dossier de modification n°2 du PLU tel que mis à l'enquête sera remis, après paiement des frais de photocopie d'un montant de 150 euros, ou au format CD-ROM pour un montant de 2,75 euros.

▽ VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce concernant la société BR AUTO ACCESSOIRES parue le 23 avril 2019 dans Var Matin, il fallait lire :

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 17 Avril 2019, les associés de la société BR AUTO ACCESSOIRES ont pris acte et accepté la démission de monsieur Norbert BENDER de ses fonctions de co-gérant de la société, à effet du 31 Mars 2019, et ont décidé de ne pas la remplacer.

Aucun article des statuts n'a été modifié.

en lieu et place de.

Aux termes d'une assemblée générale du 17 avril 2019, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Jean CALIFANO 424 rue Albert Einstein, Zone Industrielle

La Palud 83600 Fréjus en remplacement de M. Norbert BENDER 424 rue Albert Einstein, Zone Industrielle La Palud 83600 Fréjus à compter du 31 mars 2019.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de Fréjus..

Le reste est sans changement.

AVIS

LE 21 HOTEL DE FRANCE - Saint-Raphaël

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 euros porté à 530 000 euros

Siège social : 21, place Gallieni, 83700 Saint-Raphaël

528 851 470 RCS Fréjus

Suivant arrêté des comptes certifié par le commissaire aux comptes du 31 mars 2019,

Suivant procès-verbal de l'associé unique en date 31 mars 2019,

Suivant certificat du commissaire aux comptes établi le 31 mars 2019,

Il résulte que le capital social a été augmenté en numéraire, d'un montant de 500 000 euros, par augmentation de la valeur nominale, de 500 euros chacune, des actions déjà existantes.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, ainsi que les mentions antérieurement publiées, comme suit :

Ancienne mention :

Capital : 30 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 530 000 euros

Aussi, suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 mars 2019, les mentions suivantes précédemment publiées relatives aux dirigeants sont modifiées comme suit :

Ancienne mention :

Président : Jean GROLLEAU

Directrice Générale : Brigitte PINSON, épouse GROLLEAU

Nouvelle mention :

Président : GP SAS au capital de 2 302 833,87 euros, ayant son siège Promenade René Coty - Le Continental - 83700 Saint-Raphaël, immatriculée au RCS de Fréjus sous le numéro 423 470 9888

Directeur Général : Romain GROLLEAU, domicilié 21 place Gallieni - 83700 Saint-Raphaël.

Pour avis.

La Présidente.

CLÔTURE DE DISSOLUTION

SCI IMMO GAUTIER KLS

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €

R.C.S. Draguignan 533041281

Par décision du 22 avril 2019, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 15 avril 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Draguignan.

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire de la SCALesVignerons de Collobrières, réunie valablement le 10/01/2019 dernier a adopté différentes modifications statutaires, ainsi que la prorogation de la durée de vie de la coopérative jusqu'au 9 janvier 2069, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 17 novembre 2018, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la SCI Sainte-Audrey du 11, avenue Guy-de-Maupassant, 78400, Chatou, au 292, avenue du Vallon-des-Pins, 93600, Fréjus, à effet du 31 janvier 2019.

Le Gérant.

Marc Cordellier.

AVIS

FOODING COMPANY

SASU au capital de 2000 €

Siège social : 15, bis rue des Riaux, 83000 Toulon.

538 802 786 RCS de Toulon.

En date du 2/01/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 22, rue Magellan, 94370, Sucy-en-Brie, à compter du 1/01/2019.

Radiation au RCS de Toulon et réimmatriculation au RCS de Créteil

VOS ANNONCES EN 1 CLIC

legales pro.com

VOS ANNONCES EN 1 CLIC